Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260217-2026_02_10-DE

commune de Plougar

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGAR

Délibération N° 2026-02-010
17 février 2026

Date de convocation : Mardi 10 février 2026	*Le mardi dix-sept février deux mille vingt-six à vingt heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Laurent LE BORGNE, Maire.*
Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Absents excusés : 2 Votants : 14	*Etaient présents : Mmes GAC Céline, DALLE Marie, GUILLARD Nolwenn GUILLERM Marie-Claire, MINGAM Gwenaëlle, SALMAS Anne Marie, MM. AUFFRET Xavier, BRU Alain, LE BORGNE Laurent, LE NAN Yvon, LE ROUX Benjamin, PRISER Yvon, SALIOU Sébastien, formant la majorité des membres en exercice.* *Absents excusés : LE GUERN Marlène ayant donné pouvoir à LE BORGNE Laurent, REUNGOAT Erwan.* *Mme SALMAS Anne Marie a été désignée comme secrétaire de séance.*

Objet : Appel d'offres concernant les travaux de viabilisation du lotissement communal « Le Hameau du Pradenn 2 »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les résultats de la procédure adaptée relative au marché de travaux de viabilisation du lotissement communal « Le Hameau du Pradenn 2 ».

La consultation a été publiée le 9 janvier 2026 sur la plateforme Mégalis Bretagne dans le cadre d'une procédure adaptée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 11 février 2026 à 19 heures en mairie.

Une demande de négociation pour demander aux entreprises de transmettre leur dernière offre pour les lots n°1 et 2 et confirmer la date de démarrage des travaux a été déposée sur Mégalis le 16/02/2026. Ces offres ont été réexaminées par la commission d'appel d'offres le 17 février 2026 à 19h en mairie.

La commission d'appel d'offres, après examen, comparaison et analyse des offres reçues, a retenu les propositions suivantes :

- **Lot n°1 : Terrassements, empierrements et revêtements provisoires :**

  Dix entreprises ont remis une offre.

  L'entreprise **CHOPIN de Plouédern** a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **44 480 € HT**.

- **Lot n°2 : Réseaux d'eaux pluviales :**

  Dix entreprises ont remis une offre.

  L'entreprise **CHOPIN de Plouédern** a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de **42 925 € HT**.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal autorisant le lancement de la procédure de consultation relative aux travaux de viabilisation du lotissement communal « Le Hameau du Pradenn 2 » ;

Vu l'avis de consultation publié le 9 janvier 2026 sur la plateforme Mégalis Bretagne dans le cadre d'une procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le mercredi 11 février 2026 à 19 heures en mairie ;

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212901870-20260217-2026_02_10-DE

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité (14 votants, 0 abstention, 14 voix exprimées, 14 voix pour, 0 voix contre)

- **Décide** de retenir les deux entreprises les mieux disantes pour chacun des deux lots du marché.
- **Approuve** les deux marchés tels que définis ci-dessus pour les montants annoncés.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

M. Laurent LE BORGNE, ***Maire***	*Mme SALMAS Anne Marie* ***Secrétaire de séance***	*Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :* *Publicité par voie d'affichage, pour une durée de deux mois, à compter du 19 février 2026* *Transmission au contrôle de légalité le 19 février 2026*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.